

Séance de la Commission Permanente du lundi 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de février, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Claude DUCHÉ, membre de la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Gilbert THULEAU

Absents excusés : Mme Françoise BAUDE, M. Denis MOALLIC

Date des convocations : 5 février 2024

Membres en exercice : 8
Pour : 6

Membres présents : 6
Contre : 0

Nombre de votants : 6
Abstention : 0

N° 24-030

OBJET : SECOURS ELECTRICITE ENGIE

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier à 1 personne pour le règlement d'une facture d'électricité pour un montant de **383,76 €**.

La somme sera versée directement à **ENGIE— TSA 87494— 76934 ROYEN** cedex.

Fait à ROYAN, le 26 février 2024

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 04/03/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 04/03/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO



Accusé de réception en préfecture
017-26-2024-06-20240226-DEL-24-030-DE
Date de transmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024